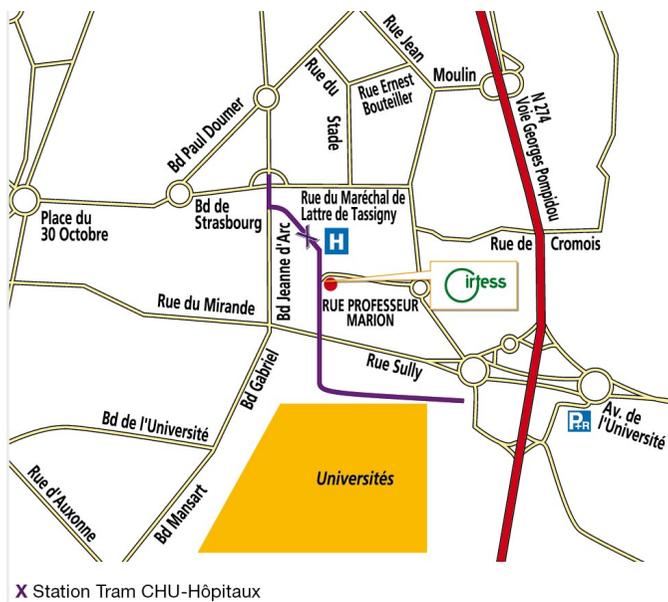
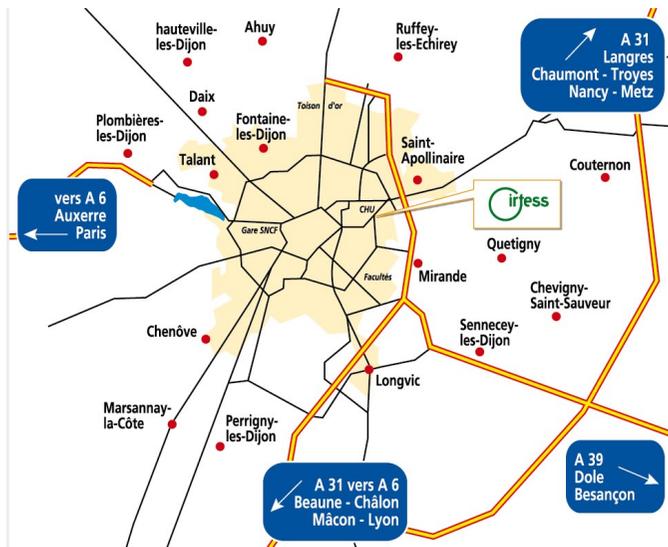


Plans d'accès

IRTESS

2 Rue du Professeur Marion, 21000 Dijon



Contact

Marie CORREIA : 03 80 72 64 96 - mcorreia@irtess.fr



Travail Social, Communauté et Territoire : expérimenter pour innover

Jeudi 12 octobre 2017

9h - 12h / 13h30 - 16h30

À l'IRTESS
2 Rue Professeur Marion, Dijon

Entrée : 20 €

Travail Social, Communauté et Territoire : expérimenter pour innover ?

Une recherche-action collaborative (RAC) sur le travail social et le développement communautaire a été conduite au niveau national de 2013 à 2016.

Neuf sites sur l'ensemble du territoire ont été partie-prenante de sa mise en œuvre. Le village de stabilisation sur Dijon accueillant depuis 2012 des groupes familiaux roms de Roumanie a été l'un d'entre eux.

Ce lieu s'inscrit dans un dispositif expérimental promu et financé par l'Etat et mis en œuvre, en partenariat, avec la ville de Dijon, l'ADEF0 et l'Association gestionnaire 2ChosesLune.

Cette journée d'étude vise le partage des enseignements produits par la recherche-action collaborative au niveau national comme au niveau local.

Par les témoignages et analyses des divers acteurs impliqués dans cette expérimentation et les échanges avec les participants, il s'agira d'identifier des marges de progression et des espaces d'innovation pour les pratiques institutionnelles, professionnelles et pédagogiques.

Programme

9h-9h30 Introduction de la journée par les parties prenantes de la recherche action collaborative locale

9h30-12h Table ronde

- Territoire et processus intégratif : Quel travail ensemble, quelles coopérations ?
- L'engagement des acteurs maîtres d'œuvre des politiques publiques. L'engagement du réseau territorial

Pause déjeuner

13h-15h Le travail avec les communautés : approche interculturelle

La clinique de l'intervention en situation communautaire : ajustements au quotidien, invention d'un savoir-faire et enjeux de transmission/diffusion

14h30 Ateliers prospectifs

« Marges de progression et espaces d'innovation »

16h-16h30 Retour en plénière et propos de conclusion